

Avis de Publicité Préalable suite à manifestation d'intérêt spontané

Installation d'une Guinguette sur le Domaine Public Communal

La commune de Laxou envisage l'installation d'une guinguette sur le domaine public, dans l'enceinte du parc des Bosquets sur la période du 5 juin au 24 août 2025, afin d'animer le lieu et d'offrir un espace convivial aux habitants et visiteurs.

Une proposition spontanée a émané d'un professionnel pour l'installation et l'exploitation de cette guinguette estivale.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article L2122-1-4 du code de la propriété des personnes publiques, la commune de Laxou souhaite s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente avant de procéder à l'attribution de l'occupation du terrain.

Présentation du projet de guinguette :

La guinguette sera située au Square des Bosquets, rue Ernest Renan (plan en annexe).

Elle sera ouverte les jours suivants : du jeudi au samedi de 17h00 à 22h00 avec un arrêt de la musique à 21h30. Le dimanche de 11h00 à 20h00.

Elle a vocation à proposer : boissons, restauration, animations, musique...

Redevance d'occupation du domaine public :

La redevance d'occupation du domaine public sera calculée comme suit pour l'ensemble de la période concernée :

- 17,50 euros / m2 pour la surface occupée par le(s) chalet(s) de restauration
- 6 euros par unité de mobilier en sus (table, chaise, parasol)

Cette redevance comprend les consommations d'eau ; l'électricité sera facturée au réel.

Manifestation d'intérêt :

En cas de manifestation d'intérêt alternative pour l'exploitation de cette guinguette, celle-ci peut être adressée par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception à :

Monsieur le Maire de la Ville de LAXOU – 3 avenue Paul Déroulède - 54520 LAXOU

OU

Contact@laxou.fr

Les candidatures doivent inclure une présentation du projet, les références de l'exploitant, ainsi qu'une proposition détaillée des services envisagés : restauration, tarifs pratiqués, animations envisagées, surface du/des chalet(s) de nourriture et détail du mobilier installé.

Date limite de réception des candidatures : le 20 mai 2025

Critères de sélection en cas de manifestation d'intérêt concurrente :

- Qualité et diversité de la restauration
- Prix pratiqués
- Qualité, diversité et fréquence des animations...

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune de Laxou pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.